

Délibération N°2025-038-BC

Date de convocation : 03 juin 2025

Membres du bureau en exercice : 9	Présents : 8	Votants : 8
-----------------------------------	--------------	-------------

Déchetterie de Plougourvest – Acquisition de terrain

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 du mois de juin à 16 heures, le bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au pôle communautaire sous la présidence de M. Henri BILLON, Président.

Présents

Mme CLAISSE Laurence
M. JEZEQUEL Jean
M. BODIGUEL Robert
Mme GUILLERM Babeth
M. MIOSSEC Gilbert
M. DUFFORT Jean-Philippe
M. GILET Yves-Marie

Absent(s) excusé(s)

Mme HENAFF Marie Claire

Participe aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : M. MIOSSEC Gilbert

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Dans le cadre du projet de réhabilitation et d'extension de la déchetterie communautaire de Plougourvest, il est proposé l'acquisition d'une emprise d'une surface de 7 995 m², dont le détail figure en annexe.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2020-07-34 en date du 16 juillet 2020 donnant délégation d'attribution au bureau communautaire pour réaliser tout acte d'acquisition, de cession et d'échange immobilier ;

Considérant l'intérêt pour la Communauté de communes de se porter acquéreur de ces terrains dans le cadre du projet de réhabilitation et d'extension de la déchetterie communautaire de Plougourvest ;

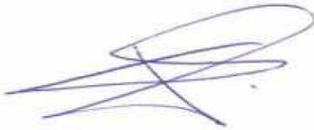
Après avoir entendu son rapporteur, M. Jean Jézéquel, vice-président ;

Le Bureau communautaire, ayant délibéré à l'unanimité :

- **Décide l'acquisition auprès du propriétaire, par voie amiable, des parcelles cadastrées A 2250 (3 300 m²) et A 2257 (4 695 m²) d'une surface totale de 7 995 m², au prix de 20 000,00 €, hors droits et hors frais liés à l'acquisition.**
- **Décide que l'ensemble des frais divers liés l'acquisition de ces parcelles seront à la charge de la CCPL.**
- **Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents et actes notariés afférents à cette opération.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 11 juin 2025.

Le Secrétaire de séance,
Gilbert MIOSSEC.



Le Président,
Henri BILLON.

